

Le 31 mai 2007

May 31, 2007

Coram : Les juges Bastarache, LeBel et Fish

Coram: Bastarache, LeBel and Fish JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Luis Correia

Luis Correia

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et
de l'Alimentation du Québec et Procureur
général du Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et
de l'Alimentation du Québec and Attorney
General of Quebec

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-09-015509-052, daté du
21 décembre 2006, est rejetée avec dépens.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-015509-052,
dated December 21, 2006, is dismissed with
costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.